



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 23 novembre 2023

N° 25 **Participation financière au séjour seniors organisé à La Louvière
dans le cadre du jumelage.**

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	41
Membres excusés et représentés	7
Membre absent non représenté	1
Pour	48
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 8.2
Numéro : 094-219400686-20231123-
lmc1880-DE-1-1

Date réception : 27 novembre 2023

Le 23 novembre 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 41, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 17 novembre 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint

M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, M. Pierre FERRERO, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés et représentés:

Mme Marion COHEN SKALLI qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Aurélien PREVOT qui a donné pouvoir à Mme Laurence COULON, Mme Sandra HOSSEINI qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Dominique BLÉHAUT qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Vincent PUIG qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à M. Téo FAURE.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Était absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 25

OBJET : Participation financière au séjour seniors organisé à La Louvière dans le cadre du jumelage.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015 – 1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

VU la loi 2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements,

VU l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 13 novembre 2023,

CONSIDERANT que la loi du 2 février 2007 permet aux collectivités de développer des actions dans le domaine des relations internationales,

CONSIDERANT que conformément aux engagements du programme municipal de 2020, le conseil municipal propose un voyage pour les seniors détenteurs du PASS Seniors dans le cadre du jumelage

CONSIDERANT que le voyage se déroulera sur 3 jours du 9 au 11 mars, à La Louvière (Belgique)

CONSIDERANT que le montant total de ce voyage est de 23 000€ et que la Ville procédera à l'avance totale de la dépense.

CONSIDERANT qu'une participation financière de 292€ par personne ou 484€ par couple est demandée aux seniors intéressés par le voyage.

CONSIDERANT que la ville prendra en charge, in fine, le voyage à hauteur de 8 000€.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve la création du tarif relatif au voyage seniors à La Louvière

Autorise la ville à engager la totalité de la dépense en amont du voyage

Donne un avis favorable et fixe la participation financière de la ville à 8000€

Autorise le Maire à accomplir les formalités relatives à cette décision et à signer tous les documents nécessaires

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

N° 25

OBJET : Participation financière au séjour seniors organisé à La Louvière dans le cadre du jumelage.

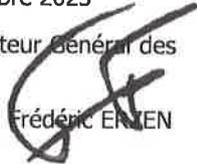
Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture

le 27 novembre 2023
et de la publication électronique le
30 novembre 2023

Le Directeur Général des
Services



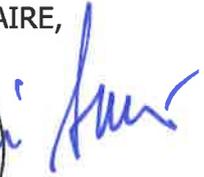
Frédéric ENJEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

